



La cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) a confirmé mardi que le petit-fils du peintre Victor Vasarely était seul titulaire du droit moral de l'ensemble de l'oeuvre de l'artiste, dont la succession déchire la famille depuis 20 ans. En première instance le 5 novembre 2009, le tribunal de grande instance d'Aix avait reconnu ce droit à Pierre Vasarely en ordonnant à Michèle Taburno-Vasarely, sa belle-mère, de lui remettre les archives du peintre d'origine hongroise.

Celle-ci avait interjeté appel. Dans un arrêt au fond rendu ce mardi, la cour a *«confirmé ce jugement en toutes ses dispositions»*, en condamnant Taburno à verser 30.000 euros à Vasarely au titre des frais de justice. Ce nouvel épisode *«vient aujourd'hui mettre un terme aux multiples dénis de justice de Michèle Taburno, veuve en secondes noces de Jean-Pierre Vasarely, mon père, qui, sans droit aucun, s'est autorisée à administrer pendant de trop nombreuses années l'oeuvre de Victor Vasarely, dépouillant ainsi de ses oeuvres une fondation reconnue d'utilité publique»*, s'est félicité Pierre Vasarely dans un communiqué.

Une bataille judiciaire vieille de vingt ans

Selon lui, les *«oeuvres majeures»* de l'artiste, décédé en 1997 à Paris, sont *«entreposées illégalement»* depuis 2004 à Chicago où réside Michèle Taburno, qui ne lui a toujours pas remis les archives de son grand-père. La famille se déchire par tribunaux interposés depuis 20 ans. Les deux fils, André et Jean-Pierre, avaient commencé à se quereller sur la gestion de la Fondation Vasarely - créée par le peintre en 1971 à Aix et à laquelle il a décidé de donner l'essentiel de ses oeuvres - après le décès de leur mère, Claire, en 1990.

La famille a obtenu en 1995 le droit de récupérer l'essentiel des oeuvres de la Fondation. Dans le processus, la plupart des 1.300 oeuvres originales dont l'artiste l'avait dotée, en plus de 18.000 sérigraphies, ont disparu, alors que la cote du maître de l'Op art a beaucoup monté ces dernières années. Seules 44 oeuvres monumentales subsistent dans le bâtiment aixois de la Fondation, inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Selon Pierre Vasarely, elle vient toutefois de recevoir de son oncle André les oeuvres inaliénables et aliénables, non encore cédées à ce jour, qu'il avait obtenues à l'occasion d'un arbitrage en 1995 et 1997, contesté par ailleurs par la Fondation.

(Source AFP)